



Le Courrier

Du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

N°1218 du 7 AVRIL 2006

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito	3
■ RETRAIT DU C.P.E.	
- Déclaration de la Cgt du 4 avril 2006 :	4
IL FAUT ABROGER LE CPE SANS ATTENDRE	
- Déclaration des organisation syndicales d'étudiants, de lycéens, et de salariés du 5 avril 2006	5
■ LA MOBILISATION CONTRE LE C.P.E.	
- Une belle occasion pour proposer la syndicalisation (adresse aux syndiqués)	6
- Une belle occasion de se syndiquer	7
■ ACTION SOCIALE	
Une motion à voter par tous les C.L.A.S.	8
■ RELAXE POUR NOS 4 CAMARADES DE LA ROCHELLE	9
■ C.C.A.S.	
- Commission n° 1 du 23 mars 2006	11
■ INDEMNITES DE DEPLACEMENTS	13
■ 13^{ème} CONGRES FEDERAL	
- Souscription exceptionnelle	17
■ LA FORMATION SYNDICALE	
- Stage HYGIENE et SECURITE du 26 au 30 juin 2006	20



AGENDA

11 avril 2006 :

Journée d'action et de mobilisation contre le C.P.E.

11 avril 2006 :

Réunion commission n° 3 Budgétaire du C.C.A.S.

11 avril 2006 :

Réunion commission n° 2 du C.C.A.S.

11 et 12 avril 2006 :

réunion du C.A. du C.G.C.V.

13 avril 2006 :

Secrétariat O.F.I.C.T.

13 avril 2006 :

Réunion fédérale sur le site Web

14 avril 2006 :

Secrétariat fédéral

18 avril 2006 :

Groupe échanges sur le devenir du Ministère

19 avril 2006 :

Secrétariat fédéral

24 avril au 28 avril 2006 :
Congrès Confédéral à LILLE



INFOS BREVES

LOIS ET DECRETS

- Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

Décret n° 2006-362 du 21 mars 2006 modifiant le décret n° 2001-494 du 6 juin 2001 relatif aux maisons des services publics.

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

- Arrêté du 20 mars 2006 fixant le nombre et la répartition des places offertes au titre de l'année 2006 pour le recrutement de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile par concours (femmes et hommes). J.O. n° 75 du 29 mars 2006 (site legifrance)
- Arrêté du 20 mars 2006 autorisant au titre de l'année 2006 le recrutement par concours externe et interne de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile du corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie Française (femmes et hommes). J.O. n° 75 du 29 mars 2006 (site legifrance)
- Arrêté du 20 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre de postes offerts au concours professionnel d'attaché principal des services déconcentrés de 2^{ème} classe. J.O. n° 78 du 1^{er} avril 2006 (site legifrance)
- Arrêté du 13 mars 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites de concours pour le recrutement d'administrateurs des affaires maritimes (rectificatif). J.O. n° 78 du 1^{er} avril 2006 (site legifrance)
- Arrêté du 20 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre de postes à pourvoir aux concours de contrôleur des affaires maritimes, spécialités – pêche – culture marines et environnement, navigation et sécurité (femmes et hommes). J.O. n° 76 du 30 mars 2006 (site legifrance)
- Arrêté du 20 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre de postes offerts aux concours externe pour le recrutement d'officiers de port adjoints. J.O. n° 77 du 31 mars 2006 (site legifrance)
- Arrêté du 20 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre de postes offerts au concours pour le recrutement d'officiers de port. J.O. n° 77 du 31 mars 2006 (site legifrance)



EDITO

FAISONS AVANCER NOS REVENDICATIONS A L'EQUIPEMENT

Le mardi 4 avril, plus de 3 millions de manifestants dans les rues contre le C.P.E. du gouvernement, et cela une semaine après le 28 mars où déjà 3 millions de personnes avaient manifesté.

Le malaise est beaucoup plus profond que le C.P.E., c'est le rejet de toute la précarité que le gouvernement et son fidèle allié, le patronat, veulent encore plus accentuer.

Et à l'Équipement, que faisons nous ?

La casse des services de l'Équipement, des D.D.E., la fermeture des subdivisions et des centres d'exploitation est programmée.

Va t-on rester l'arme au pied, sans rien faire ?

Le gouvernement, le ministère refusent actuellement de pérenniser les garanties des personnels dans le cadre des réorganisations et des transferts.

Si nous les laissons faire, tout ce qui fait le quotidien des services et des personnels va disparaître : l'organisation des services, leur fonctionnement, les déroulements de carrière des personnels, les C.A.P., les C.L.H.S., les C.T.P., les C.L.A.S., la formation professionnelle ne sont pas garanties.

Les missions, le travail au quotidien, le lieu de travail de chacun, les rémunérations, les régimes indemnitaires, etc ne sont pas garanties, même si certains Conseils Généraux font des offres alléchantes.

Avec les réorganisations et les transferts, c'est le grand saut dans l'inconnu que les directions locales, les conseils généraux, le ministère, le gouvernement veulent imposer aux personnels.

Les services souffrent depuis des années des restrictions budgétaires tant sur les crédits que sur les effectifs et qui ont les conséquences néfastes sur le fonctionnement du service public de l'Équipement.

2006 est l'année charnière pour le devenir des services et des personnels.

La période actuelle est cruciale pour les personnels.

Comment est-il possible d'accepter une nouvelle affectation sans garantie ?

La mobilisation massive des personnels doit permettre d'obtenir les garanties collectives et le cadrage national.

Pour cela, militants, syndiqués, salariés, nous avons à construire cette mobilisation.

C'est à nous et à nous seul que revient cette tâche ; la période est favorable.

Ne soyons pas frileux, aujourd'hui les jeunes nous démontrent une volonté de se battre et ils exigent d'autre choix pour faire reculer le chômage.

La Cgt est depuis le début dans cette bataille. Et à l'Équipement, ce n'est pas d'autres choix que nous voulons ?

Alors, mobilisons nous, tous ensemble, pour obtenir les garanties pour le service public et les personnels.

Faisons participer activement nos collègues de travail à toutes les manifestations en portant haut et fort nos revendications.

Construisons tous ensemble le rapport de force pour obtenir la pérennité des missions, la reconquête des emplois statutaires, des salaires décents et les moyens pour le service public.

Tous ensemble, nous gagnerons.

Didier PACOT

DECLARATION DE LA CGT

Il faut abroger le CPE sans attendre

La mobilisation d'aujourd'hui est une nouvelle réussite. A l'opposé de tout essoufflement, plus de 3 millions de manifestants ont défilé dans 190 villes, déterminés et unis, à l'appel des 12 organisations syndicales.

S'il apparaît qu'il y a légèrement moins de grévistes dans le secteur public, nous comptabilisons beaucoup plus d'arrêts de travail dans le secteur privé. Il est à remarquer que de nombreux manifestants de ce jour n'étaient pas présents mardi dernier. Par contre, certains ayant défilé précédemment n'ont pu être présents cette fois-ci. Pour nous, cela indique un élargissement du nombre de salariés engagés dans l'action. Partout, nous constatons une forte présence de lycéens et d'étudiants.

A Paris, plusieurs délégations des confédérations syndicales d'Europe ont accompagné John Monks, Secrétaire général de la CES, venu soutenir la mobilisation en France.

Cette impressionnante journée de mobilisation est d'autant plus appréciable que ces derniers jours, nos interlocuteurs se sont efforcés d'entretenir la confusion pour affaiblir le mouvement.

Le gouvernement et la majorité UMP doivent se rendre à l'évidence : salariés, étudiants et lycéens sont de plus en plus nombreux à revendiquer l'abrogation du CPE sans attendre.

Montreuil, le 4 avril 2006



700 000 à PARIS, 250 000 à MARSEILLE, 100 000 à BORDEAUX, à TOULOUSE et ST-GAUDENS, 80 000 à NANTE, 70 000 à GRENOBLE, RENNES, 50 000 à NANCY, CLERMONT, MONTPELLIER, 45 000 à LILLE, au MANS, 40 000 à ST-ETIENNE, LYON, CAEN, LIMOGES, PAU, BREST, 35 000 à ROUEN, 30 000 à NICE, ROANNE, AVIGNON, ST-BRIEUC, 28 000 à POITIERS, LORIENT, 25 000 au HAVRE, à SAINT-NAZAIRE, AMIENS, METZ, POITIERS, NIMES, 24 000 à TOULON, 23 000 à ANGOULEME, VALENCE, 22 000 à ORLEANS, 20 000 à VALENCE, TARBES, QUIMPER, TOUR, 18 000 à ANECY, ALBI, 17 000 à PERPIGNAN, STRASBOURG, ANGERS, au PUY-EN-VELAY, 15 000 à REIMS, DIJON, BLOIS, LA ROCHE S/YON, 16 000 à ARRAS, BAYONNE, 12 500 à CHARTRES, 12 000 à LA ROCHELLE, NIORT, CHAMBERY, CHERBOURG, USSEL, 11 000 à NEVERS, VANNES, 10 500 à BESANCON, BRIVE, 10 000 à MULHOUSE, NARBONNE, MONT-DE-MARSAN, BOULOGNE, 9 000 à LAVAL, BOURG-EN-BRESSE, DUNKERQUE, 8 000 à MONTAUBAN, PERIGUEUX, CARCASSONNE, AGEN, DUNKERQUE, LANNION, CHATEAUROUX, BEZIER, 8 500 à FOIX, VALENCIENNES, 7 200 à BOURGES, 7 000 à BEAUVAIS, DIEPPE, EPINAL, 6 000 à MONTLUCON, MORLAIX, AUCH, CALAIS, 5 500 à AUXERRE, 5 000 à AJACCIO, LONS, SAINTES, ALES, CHOLET, CREIL, COMPIEGNE, 4 500 à GAP, CHATELREULT, VIERZON, BOURGOIN, 4 200 à ALENCON, FLERS, 4 000 à CHARLEVILLE, FIGEAC, ANNONAY, 3 500 à BERGERAC, MOULINS, MONT-BELIARD, DOLE, GUERET, DOUAI,

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'ÉTUDIANTS, DE LYCÉENS ET DE SALARIÉS

UNEF, CÉ, UNL, FIDL, CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

Les formidables mobilisations unitaires de ces deux derniers mois, le succès encore plus important des arrêts de travail, grèves et manifestations du 4 avril, avec plus de 3 millions de manifestants, le développement du mouvement dans les universités et les lycées, confirment la conscience profonde de la gravité de la situation par les salariés, les étudiants, les lycéens.

Rien et notamment pas les manœuvres gouvernementales n'entame la détermination croissante à obtenir le retrait du CPE, revendication commune depuis le début de la crise.

Les organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés rappellent qu'elles avaient, ensemble, demandé au Président de la République de ne pas promulguer la loi et d'éviter tout passage en force.

Elles dénoncent l'imbroglie créé par les décisions des pouvoirs publics et prennent acte des initiatives parlementaires. Elles exigent des réponses claires et rapides.

L'objectif des organisations syndicales n'est pas de négocier des aménagements au CPE mais d'obtenir son abrogation.

Elles rappellent que, pour permettre l'ouverture de discussions ou de négociations sur l'emploi et la formation des jeunes, la précarité et le chômage, l'hypothèque du CPE doit être, très rapidement, levée. Ce qui passe par le vote, avant les vacances parlementaires (le 17 avril) d'une loi abrogeant le CPE.

Dès aujourd'hui et avant le 10 avril, elles appellent leurs organisations locales à rencontrer dans l'unité les députés et les sénateurs pour exiger le retrait du CPE et à rendre publiques les réponses.

L'intersyndicale affirme son soutien aux mobilisations étudiantes et lycéennes et, notamment, à **la journée d'action du 11 avril**.

Afin de maintenir et développer partout la pression, les organisations appellent leurs structures locales à donner la plus grande visibilité à leur exigence.

Pour les 12 organisations, la mobilisation n'est ni suspendue ni abrogée. Elles conviennent de rester en contact permanent et de se retrouver en intersyndicale le 10 avril 2006. Elles se déclarent prêtes, faute d'une décision rapide de retrait du CPE, à décider d'un nouveau temps fort de mobilisations, sans exclure aucun moyen d'action.

Paris, le 5 avril 2006



http://www.cgt.fr
info@cgt.fr

La mobilisation contre le Cpe

Une belle occasion pour proposer la syndicalisation

Aux syndiqués

En tant que syndiqué(e) de la Cgt, tu es pour beaucoup dans le succès de la mobilisation actuelle.

Tu es bien placé(e) pour savoir que, pour mobiliser, débattre, convaincre, gagner à l'action collective, que ce soit pour une action d'ampleur nationale comme en ce moment ou pour la bataille revendicative de tous les jours, il y a besoin d'un nombre plus important de syndiqué(es), dans davantage d'entreprises.

Syndiqué(e) à la Cgt, c'est toi qui, au quotidien, fait la Cgt, fait connaître ses propositions, débat, écoute et porte les aspirations et revendications de tes collègues, de tes proches et permet à la Cgt de mener son action solidaire, génératrice de conquêtes sociales pour tous les salariés.

Aujourd'hui, pour conforter et faire en sorte que cette formidable bataille contre le Cpe ait des prolongements encore plus forts, que le rapport des forces dans chaque entreprise et dans le pays permette de faire reculer la précarité et d'imposer des avancées sociales aux patrons et aux pouvoirs publics, nous t'invitons à participer au renforcement de ce syndicalisme offensif, unitaire et démocratique que nous construisons ensemble en proposant à celles et ceux qui sont dans l'action en ce moment, à tes collègues, à tes proches, de se syndiquer à la Cgt.

Utilise pour cela
le bulletin ci-dessous.

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
La Cgt - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex - tél. 01 48 18 80 00 - 31 mars 2006

Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique

avec



Gagner
c'est possible

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 6 4, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



http://www.cgt.fr
info@cgt.fr

La mobilisation contre le Cpe

Une belle occasion de se syndiquer

En participant avec des centaines de milliers d'autres salariés, étudiants, retraités, privés d'emploi, jeunes ou moins jeunes, dans le pays, aux manifestations pour le retrait du Cpe, vous contribuez activement au développement d'une force collective qui va compter pour faire prendre en compte par les pouvoirs publics, le patronat, vos aspirations en matière de progrès social.

Nous sommes de situations professionnelles, personnelles, de secteurs et de catégories diverses, du public ou du privé, nous avons bien sûr des opinions politiques, philosophiques, religieuses différentes, mais ce qui fait notre force, c'est que nous sommes ensemble, rassemblés pour lutter contre la précarité généralisée que pouvoir et patronat veulent nous imposer.

Or, ce rassemblement autour de nos revendications sociales, dont l'ampleur aujourd'hui donne confiance, c'est au quotidien, tous les jours, dans l'entreprise comme au niveau national, qu'il a besoin d'exister, de se confirmer, de se développer.

Il y en a besoin pour donner des suites à notre mobilisation actuelle.

Il y en a besoin au quotidien pour que les revendications en matière de conditions de travail, de

salaires, d'emploi, de protection sociale, soient portées, soutenues devant les employeurs, du public comme du privé.

Ce ne sera possible que s'il y a davantage de syndiqués, davantage de syndicats dans les entreprises.

Et cela, c'est vous qui n'êtes pas encore syndiqués, que ça regarde !

Votre présence aujourd'hui montre votre volonté de vous faire entendre, de participer à l'action collective indispensable pour que les aspirations du monde du travail soient prises en compte.

À la Cgt, nous avons décidé de toute faire pour construire avec vous le syndicalisme de proximité, efficace pour mobiliser, contester, proposer, négocier, dans toutes les entreprises, grandes comme petites, privées comme publiques.

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
La Cgt - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex - tél. 01 48 18 80 00 - 31 mars 2006

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique	avec 	Gagner c'est possible
---	----------	----------------------------------

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 6-4, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.

ACTION SOCIALE :

Une motion à voter par tous les C.L.A.S.

Lors des rencontres nationales des Présidents et Secrétaires de C.L.A.S. des 8, 9 décembre 2005 et 28 février 2006, les échanges ont mis en exergue de nombreuses questions cruciales, concernant le devenir de l'action sociale dans le cadre de la réorganisation des services mis en place par le Ministère et de l'application au 1^{er} janvier 2006, de la gestion des crédits sociaux en mode LOLF.

Les questions vitales posées par les représentants C.G.T. ainsi que leurs remarques pertinentes, se sont soldées par des réponses de la part de la D.G.P.A. parfois se voulant rassurantes, souvent évasives ou approximatives

ou bien franchement inquiétantes et négatives quant à la possibilité de continuer d'exercer un mandat dès lors que les transferts seront opérés, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2007 selon la D.G.P.A.

Face à cette situation dangereuse pour le devenir de l'action sociale et de ses acteurs, la Fédération et le Président du C.C.A.S. engagent tous les C.L.A.S. à se mobiliser rapidement, en s'appuyant sur les revendications C.G.T. et en envoyant à la D.G.P.A. et au Ministre, des motions ou vœux délibérés en réunion plénière ordinaire ou extraordinaire, afin de traiter ce problème dans l'urgence.

Motion « type »

Lors de la réunion plénière (ordinaire : du le C.L.A.S. du
(extraordinaire

Service S'est prononcé pour :

- ↪ le maintien intégral de l'arrêté du 22 mai 1985, sa consolidation et son amélioration, notamment pour ce qui concerne le déroulement de carrière du Président de C.L.A.S.,
- ↪ le maintien intégral de la circulaire du 26 juin 2000,
- ↪ le maintien d'une action sociale de proximité, avec comme principe de base : 1 service = 1 C.L.A.S., aucun C.L.A.S. ne doit disparaître.
- ↪ l'égalité de traitement sur tout le territoire,
- ↪ l'accès à l'action sociale du Ministère pour les agents qui seraient transférés,
 - les agents doivent pouvoir bénéficier d'une action sociale au minimum à l'identique de celle qui leur est proposée aujourd'hui.
- ↪ La prise en compte des spécificités des D.O.M.-T.O.M.,
- ↪ Une véritable mise en œuvre de l'action sociale vis à vis des retraités, dont le nombre est amené à croître dans d'importantes proportions.
- ↪ Dans le cadre de la gestion des crédits sociaux en mode LOLF :
- ↪ La protection des crédits sociaux
 - pour aucun motif ces crédits ne doivent abonder d'autres lignes budgétaires.
- ↪ La réunion immédiate des présidents de C.L.A.S. par les responsables de B.O.P. pour toute décision d'utilisation ou de ventilation des crédits sociaux,
- ↪ La mise en place au niveau régional d'une structure ayant des compétences et des moyens de fonctionnement réels et qui serait une émanation des C.L.A.S. de la région, avec une représentation majoritaire de représentants du personnel,

↳ L'utilisation immédiate des crédits de l'action sociale délégué dans les B.O.P., dans le cadre du budget 2006.

Le C.L.A.S. dénonce le rattachement des A.S.S. au niveau régional et ses conséquences négatives pour une action sociale de proximité.

Afin de répondre mieux aux nombreux besoins des agents et de leur famille, le C.L.A.S. demande le doublement des crédits dédiés à l'action sociale.

Le C.L.A.S. demande un moratoire dans la mise en œuvre des réformes en cours, afin de créer un contexte favorable à la négociation d'un cadrage de garanties nationales pour tous les agents, y compris en matière d'action sociale.

DECLARATION DE LA C.G.T.

LE 30 MARS 2006

**PLUS DE 5 000 MANIFESTANTS A LA ROCHELLE
POUR LA RELAXE DES 4 MILITANTS DE LA C.G.T**

Plus de 5.000 manifestants, venus de toute la France, se sont rassemblés à LA ROCHELLE pour exiger la relaxe des quatre militants de la CGT injustement accusés d'avoir incendié le siège du Medef, le 5 juin 2003, lors d'une manifestation contre la loi sur les retraites.

Deux jours après les manifestations imposantes pour le retrait du Contrat Première Em-
bauche - C.P.E. - et un véritable dialog

ue social dans ce pays, ce nouveau succès de mobilisation montre combien les salariés refusent la politique du fait accompli et la criminalisation de l'action collective.

La C.G.T. a rappelé à cette occasion qu'elle ne se laisserait pas détourner de son objectif, défendre les revendications et appeler les salariés à agir pour les obtenir.

Lors du procès, nous avons démontré que le dossier était vide. Malgré le réquisitoire à charge, le procureur a demandé une peine de six mois de prison avec sursis.

Pour la C.G.T., seule la relaxe est envisageable.

Le jugement est mis en délibéré au premier juin.

La C.G.T. restera vigilante et continuera à apporter son soutien sans faille à nos quatre camarades.

Montreuil le 31 mars 2006.

SOCIAL : plus de 5.000 personnes manifestent en soutien aux 4 de La Rochelle

La force de la solidarité

Malgré la pluie et le froid, la CGT a réussi son pari hier, en rassemblant plus de 5.000 militants dans les rues de La Rochelle avec le soutien de l'ensemble des syndicats, d'associations et des partis politiques de gauche et d'extrême gauche. Une éclatante manière de témoigner de la solidarité des syndicalistes à leurs quatre camarades, poursuivis dans le cadre de l'enquête de l'incendie des locaux du MEDEF, lors d'une manifestation le 5 juin 2003 pendant le mouvement des retraites. En Limousin où, comme ailleurs, la mobilisation contre

Venus de toute la France, plusieurs milliers de militants ont défilé hier à La Rochelle au moment où quatre syndicalistes CGT comparaissent devant le tribunal pour l'incendie des locaux du MEDEF en 2003.



Par solidarité avec les quatre inculpés, des militants CGT de la Haute-Vienne se sont rendus à La Rochelle hier (photo : Y.TEPPE)

De Paris, Bernard Thibault avait également tenu à s'associer à la mobilisation

la précarité bat son plein, une cinquantaine de militants avaient répondu à l'appel de la CGT. Partis tôt hier matin, parfois suspendus à leur télé-

phone portable pour se tenir informés de la situation dans la capitale limousine, ils évoquaient, durant un voyage étonnamment calme, les

grandes et les petites histoires d'une répression anti-syndicale à laquelle chaque militant est un jour confronté.

Après une pause café bienve-

nue, pendant laquelle les conversations roulaient sur les évolutions du conflit autour du CPE, sur les divisions du gouvernement dans ce dossier, et sur la mobilisation de mardi prochain, ils arrivaient sous une pluie battante à La Rochelle. La pluie ne devait

d'ailleurs pas les quitter durant tout le défilé. Sur place, l'ambiance était pourtant chaleureuse. Certains retrouvaient autour d'un verre des camarades d'autres départements, échangeaient des informations sur leur boîte, et refaisaient, au choix, le monde ou le plein de «carburant».

Au départ de la manifestation, le responsable de l'union locale de La Rochelle dénonçait la répression anti-syndicale et les manœuvres du MEDEF pour entraver l'action militante dans un discours très applaudi.

De Paris, Bernard Thibault avait également tenu à s'associer à la mobilisation. Dans le cortège, les syndicalistes de la fonction publique territoriale et de l'Équipement étaient venus en force pour soutenir leurs camarades. Les slogans de la manifestation étaient sans équivoque : «*Medef partout, justice nulle part*», ou encore «*Ce soir on vous met le feu*» et s'élevaient sous l'averse tandis que l'Internationale résonnait sur le port cossu de La Rochelle. Après une heure de défilé, chacun regagnait son bus pour repartir, toujours sous la pluie, vers sa ville d'origine. Regonflés à bloc pour organiser la journée de grève et de manifestations de mardi. La manifestation d'hier aura démontré toute la force de la solidarité face à une répression des mouvements sociaux qui ne cessent de s'étendre. Des «quatre de La Rochelle» aux centaines de personnes interpellées depuis le début de la mobilisation contre la loi sur l'égalité des chances, en passant par le traitement répressif de la révolte des banlieues, la lutte des classes n'a jamais aussi bien porté son nom puisqu'elle compte ses batailles, ses victoires, ses défaites... et ses prisonniers qui, plus que jamais, ont besoin du soutien de leurs camarades ■

BERTRAND CATUS

Répression syndicale : comment lutter ?

Criminaliser les salariés, leur faire peur ou tenter de les diviser, c'est la tactique qu'emploie bien souvent le patronat.

La répression anti-syndicale, qui ne cesse de s'étendre au rythme de la politique de démolition sociale orchestrée par le patronat et le gouvernement, n'est que l'une des multiples armes employées contre le monde du travail. La plus efficace reste cependant celle qui s'exerce directement sur les travailleurs, grâce notamment à l'extension de la précarité. Les CDD, les contrats d'intérim, les CPE et les CNE sont autant de mécanismes

qui répondent à la fois à une gestion économique à flux tendu et à la volonté d'isoler les salariés et de les empêcher de s'organiser. En ce sens, la menace du licenciement ou la pression qui s'exerce sur les conditions de travail des salariés sont constitutives d'une fonction répressive à part entière, tout aussi efficace que la répression policière et judiciaire dans la lutte des classes. Le premier pas pour se défendre c'est de briser l'isolement, de chercher à s'organiser collectivement. Personne,

dans les rapports de production, n'est confronté à un problème spécifique ou individuel. Chaque syndicat, c'est à noter, dispose également d'un secteur juridique pour informer les salariés et défendre leurs droits. Ce qu'il faut également garder à l'esprit, c'est que la lutte et la solidarité paient. La répression et la mobilisation influent mutuellement l'une sur l'autre, c'est ce que démontre chaque jour le mouvement social ■

Compte rendu de la commission n° 1

du C.C.A.S. du 23 Mars 2006

Présents : C.G.T. : MANDARD A, MARTIN J, RAIMBAULT C.
C.F.D.T., F.O., F.N.A.S.C.E.E.

Excusés : C.G.T. : DELABRE C.

Administration représentée par Mme LAFARGE.

En ouverture de séance la C.G.T. fait une intervention sur les difficultés rencontrées par les présidents de C.L.A.S. sur l'emploi des crédits sociaux en mode LOLF.

Les crédits sont arrivés dans les B.O.P., mais les contrôleurs financiers ne donnent pas l'autorisation de leur emploi. Cela pose de gros problèmes dans les C.L.A.S., notamment les aides matérielles qui ne peuvent pas être attribuées aux agents en difficulté.

Les mêmes soucis pour les frais de déplacements, plusieurs présidents de C.L.A.S. ne sont pas encore remboursés des rencontres des 8 et 9 décembre 2005. Les problèmes financiers sont les mêmes pour les membres du C.C.A.S. pour certains, c'est plus d'un mois de salaire qui est avancé en frais de transports et d'hébergement. Nous ne sommes pas les banquiers du ministère !

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions des 8 novembre 2005 et 18 janvier 2006

Après quelques modifications, les relevés de décisions sont adoptés. Les procès-verbaux doivent être faits par l'administration. Nous ne pouvons pas nous contenter des relevés de décisions.

2. Examen de la rencontre des Présidents de C.L.A.S. des 7, 8 et 9 décembre 2005

Quelques modifications sont apportées avant la diffusion à tous les présidents de C.L.A.S., aux membres du C.C.A.S. et aux trois fédérations syndicales. Après dernière lecture du Président du C.C.A.S. et de la D.G.P.A., la synthèse de ces journées sera envoyée courant avril.

3. Premier bilan de la journée du 28 février 2006

La rencontre des présidents et secrétaires de C.L.A.S. s'est tenue le 28 février malgré les réticences de l'administration. Journée très enrichissante par les débats et les nombreuses interrogations des participants sur le devenir de l'action sociale au ministère mais également sur le devenir professionnel des acteurs de l'action sociale. Il faut en faire le bilan complet rapidement. Le bilan de cette journée doit servir pour la rencontre du groupe d'échanges sur les structures de l'action sociale.

Les fiches remises en début de séance seront analysées par la commission n° 1. Un premier travail a été fait par A. Mandard et J. Martin pour que les résultats de l'analyse soient connus et les problèmes posés, réglés le plus rapidement possible. La commission n° 1 se réunira le 27 avril pour réaliser le bilan des réponses données par les Présidents de C.L.A.S. concernant les problèmes rencontrés dans l'exercice de leur mandat.

4. Equipe sociale

Les articles doivent être prêts pour le 15 avril.

5. Bilan mandat 2001-2004 des Présidents de C.L.A.S.

Il reste quelques corrections à apporter. Le document complet sera à la disposition des C.L.A.S. rapidement, dans un premier temps sur messagerie puis sur papier.

6. Après midi, comité de rédaction du journal Action Sociale

La maquette d'Equip'sociale, nouvelle version, nous a été présentée par un graphiste du service, compétent de l'administration.

Les organisations syndicales pensent que la proposition de l'administration de fabriquer en interne le journal Equip'sociale va dans le bon sens. Une qualité identique à moindres coûts peut être assurée.

Par contre, nous serons très vigilants, à la Cgt, quant aux dérives qui pourraient s'installer, avec une possible tentative de récupération de l'administration pour en faire un outil de propagande ministérielle.

Questions diverses :

André Mandard demande que soit porté au budget 2007 le financement des rencontres de membres de C.L.A.S.

La séance est levée à 16 heures.

UNION
des SYNDICATS
des SERVICES
d' ETUDES
et de RECHERCHE
de l' EQUIPEMENT

C
G
T

DE MEILLEURES INDEMNITES DE DEPLACEMENTS, éléments importants du pouvoir d'achat, NE SONT ACQUISES QUE PAR UNE NOUVELLE EXPRESSION REVENDICATIVE TENACE DES PERSONNELS CONCERNES.

✉ 263, rue de Paris – Case 543

93515 MONTREUIL CEDEX

☎ 01.48.18.82.85 et 01.48.18.82.86

☎ 01.48.51.62.50

1. LES INDEMNITES DES MISSIONS

Elles sont complètement déphasées par rapport à la réalité des prix de la restauration et de l'hôtellerie constatés par l'I.N.S.E.E.

- **L'indemnité de repas** est bloquée depuis le 1^{er} juin 2002, soit depuis 3 ans et 10 mois à fin mars 2006.

Mais l'indice I.N.S.E.E. des prix de la restauration est passé de 109,4 au 1^{er} juin 2002 à 120,21 au 28 février 2006, soit + 9,78 %. Pour garder son pouvoir d'achat du 1^{er} juin 2002, l'indemnité de repas aurait dû être portée à 16,74 euros au 1^{er} mars 2006 au lieu des 15,25 euros actuels.

- **Les indemnités des nuitées** sont bloquées depuis le 1^{er} septembre 2001, soit depuis 4 ans et 7 mois à fin mars 2006.

Ce, alors que l'indice I.N.S.E.E. des prix de l'hôtellerie, y compris les pensions, est passé depuis le 1^{er} septembre 2001, de 114,5 à 134,4 au 31 août 2005, soit + 17,38 %. Pour garder leur pouvoir d'achat du 1^{er} septembre 2001, les indemnités des nuitées auraient dû être portées au 1^{er} septembre 2005 à 62,63 euros pour Paris, au

lieu des 53,36 euros actuels, et à 44,73 euros pour la province, au lieu des 38,11 euros actuels.

- Contrairement à l'indice I.N.S.E.E. des prix de la restauration qui progresse de façon constante chaque mois tout au long de l'année, l'indice des prix de l'hôtellerie est plus fluctuant tout au long de chaque année comme le montre notre graphique. Ci-après : vive remontée annuelle amorcée en décembre ou janvier, jusqu'à un pic au mois d'août, puis re-descente limitée jusqu'en novembre ou décembre, suivie d'une rapide remontée culminant plus haut chaque année.

Au 28 février 2006, cet indice des prix de l'hôtellerie (130,8) dépasse déjà celui du 30 juin 2005 (130,6). Ainsi, chaque mois de l'année, les prix de l'hôtellerie dépassent constamment de plus de 4 % ceux du même mois de l'année précédente. Cela ampute d'autant le pouvoir d'achat des personnels contraints aux déplacements pour assumer leurs tâches du service public.

II EST DONC GRAND TEMPS DE REOUVRIR LE DOSSIER DES INDEMNITES DES MISSIONS ET D'EXIGER DE SUBSTANTIELLES MAJORATIONS

2. L'INDEMNITE POUR DEPLACEMENTS FREQUENTS

- **11 avril 2001** : suite aux actions des personnels concernés des C.E.T.E. et labos, démontrant l'insuffisance des indemnités

des missions, et des contraintes subies par les agents en déplacements fréquents, le Directeur des Personnels et des Services

déclarait : « *J'ouvre sans délai une discussion pour un nouveau régime indemnitaire* ».

- **15 mai 2001** : de premiers projets de décret et d'arrêté sont remis aux organisations syndicales ; celles-ci jugent l'indemnité proposée notoirement insuffisante.
- **30 mai 2001** : nouvelle proposition de la D.P.S. et contre-proposition syndicale (seuil ramené de 25 à 20 nuitées annuelles, sans progressivité et 8,50 euros par nuitée au-delà de la vingtième, s'ajoutant aux 75 euros pour les 20 premières. Ainsi, un agent ayant effectué dans l'année 50 nuitées percevrait une prime de :

75 euros + (30 nuitées x 8,50 euros) = 330 euros.

Le représentant de la D.P.S. estime ces contre-propositions admissibles : « *8,50 euros par nuitée n'est pas une proposition extrémiste* ». Engagement est pris pour une réponse D.P.S. dans une dizaine de jours, le temps de mesurer le coût de cette mesure... Mais ces 10 jours se transforment en 3 mois et demi de silence !...

- **13 septembre 2001** : Le secrétariat de l'U.S.S.E.R.E. relance la D.P.S. qui répond le jour même par lettre qui confirme : 75 euros pour les 20 premières nuitées, puis 8,50 euros pour chaque nuitée au-delà de la 20^{ème}. Sont joints à la lettre de nouveaux projets de décret et d'arrêté incluant ces dispositions applicables avec effet du 1^{er} janvier 2001.
- **11 janvier 2002** : Pour rompre ces 3 mois de « silence radio », le secrétariat de l'USSERE intervient par mail, rappelant l'engagement de la D.P.S. Le même jour, réponse téléphonique : « *l'indemnité devra s'appeler Prime de Contrainte de Service. Le*

dossier est à Matignon pour arbitrage du Premier Ministre, qui doit être rendu favorablement pour début février 2002 ».

- **5 février 2002** : Au Comité Central des C.E.T.E., la C.G.T. rappelle au D.P.S. : « *vous vous êtes engagé le 30 mai dernier, à instaurer une indemnité pour découchers fréquents, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2001. L'un de vos collaborateurs nous a indiqué, il y a une quinzaine de jours, que le dossier était encore chez le Premier Ministre. Il serait plus que souhaitable d'aboutir avant un changement de locataire à l'Hôtel Matignon* ». Rappel sans effet.
- **19 avril 2002** : Appel téléphonique de l'USSERE à une Conseillère du Ministre qui répond que l'objectif est « *d'aboutir avant les échéances olitiques que chacun connaît* ».
- **30 avril 2002** : Au C.T.P. Ministériel, la C.G.T. dénonce : « *le traitement du dossier des indemnités pour découchers fréquents est une caricature !* ».
- Puis arrive le gouvernement RAFFARIN et son Ministre de l'Equipement Gilles DE ROBIEN. L'USSERE - C.G.T. contacte à nouveau la D.P.S.M. qui affirme : « *Le Ministre veut aboutir avec le Budget et la Fonction Publique, toujours dans le cadre de l'architecture du texte discuté l'an dernier avec les organisations syndicales* » et qu'il « *espère clore ce dossier pour fin juillet 2002* ».

Cette échéance, comme les précédentes, ne fut pas respectée et depuis 4 ans c'est l'éclipse totale de la D.P.S.M. sur ce dossier.

Les engagements de la direction du personnel et des Ministres successifs furent rappelés à plusieurs reprises par les délégations C.G.T. En vain : mutisme total de la D.P.S.M. et des Ministres.

Notre revendication fortement exprimée en 2001 par la mobilisation des personnels concernés des C.E.T.E. et labos, puis des parcs et ateliers, avait abouti à des projets de décret et d'arrêté applicables « aux

agents des catégories A, B ou C fonctionnaires, aux agents non titulaires et aux O.P.A. ». Notre exigence reconnue comme pleinement justifiée en avril 2001, reste d'une forte actualité en 2006, 5 ans après.

3. AUX PERSONNELS CONCERNES DE S'EXPRIMER PLUS FORT ET AVEC TENACITE

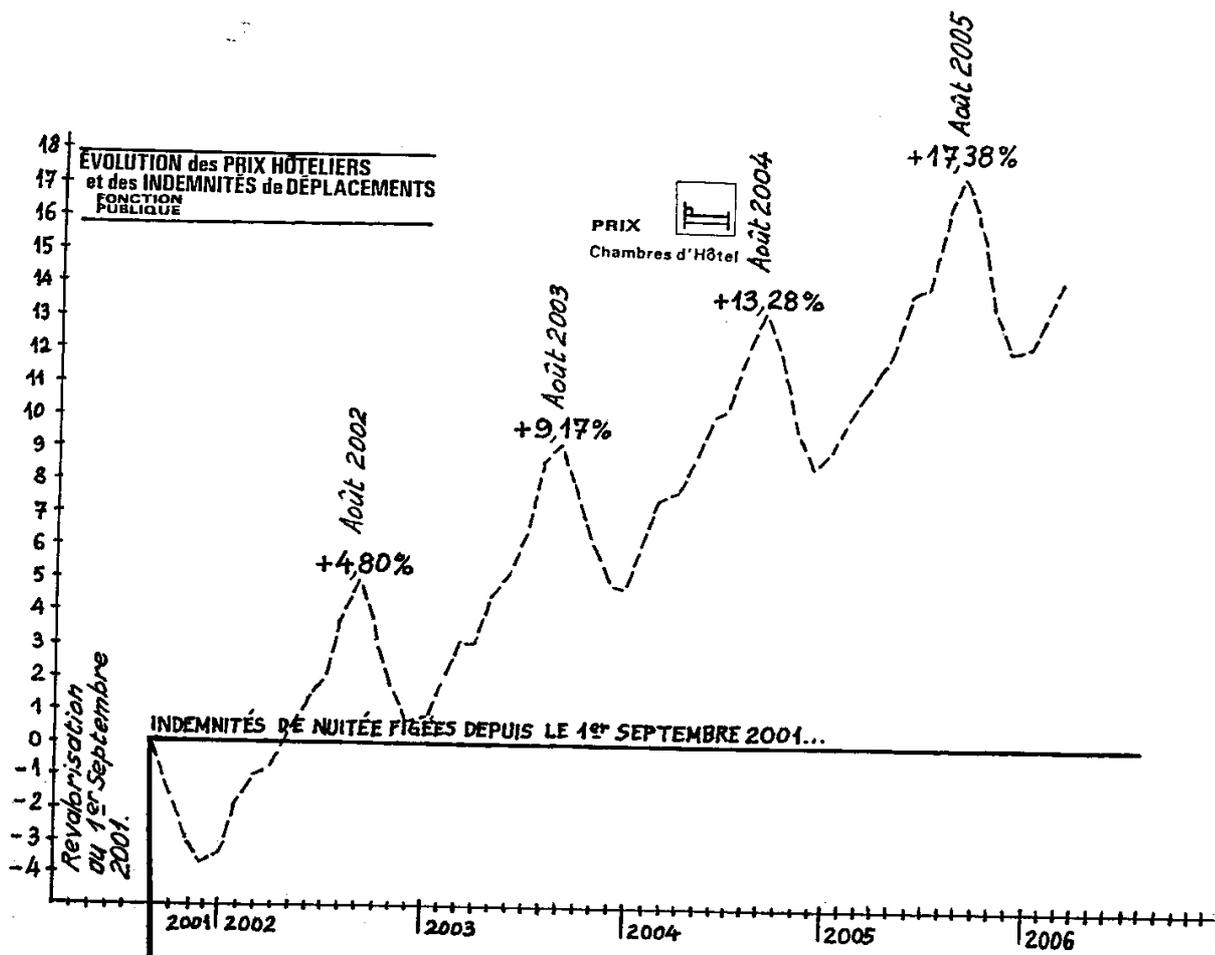
Chaque avancée dans le domaine des indemnités de déplacement - comme pour toute autre revendication - ne s'est effectuée que sous l'effet de l'expression combative des personnels concernés. Les indemnités des missions ont été revalorisées en 2001 et 2002 devant la poussée revendicative animée par les fédérations et syndicats C.G.T. de la Fonction Publique ; la promesse d'un décret et d'un arrêté créant l'INDEMNITE POUR DEPLACEMENTS

FREQUENTS avait été admise devant la mobilisation des personnels concernés.

Lorsque la pression revendicative se relâche, les indemnités applicables restent figées et les promesses non honorées. Les démarches indispensables des directions syndicales sont insuffisantes, à elles seules pour débloquer la situation.

IL N'Y AURA DE REPONSE POSITIVE (interministérielle sur les indemnités des Missions et du Ministre de l'Equipement sur l'indemnité pour déplacements fréquents) QUE SI LES PERSONNELS CONCERNES SE SAISISSENT A NOUVEAU DE CES DOSSIERS, AVEC LA MEME VIGUEUR TENACE QU'EN 2001, ET EXIGENT :

- **LA REEVALUATION DES INDEMNITES DES MISSIONS A UN NIVEAU APTE A COUVRIR REELLEMENT LES FRAIS ENGAGES.**
- **L'INSTAURATION D'UN SYSTEME DE REVALORISATIONS PERIODIQUES A ECHEANCES RAPPROCHEES PRENANT TOTALEMENT EN COMPTE LA REALITE DES EVOLUTIONS DES PRIX DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE.**
- **LA PARUTION DES TEXTE DE CREATION D'UNE INDEMNITE POUR DECOUCHERS FREQUENTS, rédigés depuis 5 ans et non publiés.**



13^{ème} Congrès Fédéral

Du 2 au 6 octobre 2006

Mode d'emploi de la souscription nationale

La Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement C.G.T. a décidé, afin de financer en partie son 13^{ème} congrès fédéral et d'ouvrir une souscription exceptionnelle avec de super gros lots (auparavant il y avait un gros lot pour l'ensemble du territoire) de faire un effort exceptionnel en découpant le territoire en 10 zones, et commandait 10 séries de gros lots, donc 10 chances que les lots importants soient gagnés à coup sûr dans votre région. Les nouveaux billets sont à gratter, vous savez tout de suite si vous avez gagné ; de plus, dans un bandeau de 5 billets, il y a un gagnant obligatoire ; le billet est vendu 2 euros et un bandeau 10 euros avec un billet gagnant assuré. Les lots seront remis dès la fin de la vente par les responsables de zone pour les gros lots. Nous demandons aux sections de nous faire remonter le plus vite possible l'argent de la souscription, pour que nous puissions racheter d'autres séries dans les plus brefs délais, car nous nous autofinancions sur cette souscription. Plus vite nous avons les remontées, plus vite les autres camarades recevront leurs séries. Pour l'instant, les billets sont en vente dans les zones 1-5-7 et 10. La commission de financement du congrès souhaiterait que, fin juin, tout soit fini et que les responsables de zones nous remonte les chèques de chaque département pour que nous puissions faire le point trois mois avant le congrès, permettant ainsi l'identification et le suivi de la vente de cette souscription. L'objectif de chaque section et de chaque syndicat est de réaliser la vente de 3 billets par syndiqué (soit 6 euros). Bien entendu, la vente des billets doit être proposée à tous les personnels et même au-delà. Au regard d'une vente à la hauteur de l'ambition affichée, la réduction sur le coût d'hébergement pour chaque congressiste serait d'environ 50 euros.

A préciser que cette remise ne s'appliquera qu'aux sections et syndicats ayant vendu à peu près les billets que le responsable de zone lui aura remis.

- 10 caméscopes numériques ou 10 séjours à la mer pour 4 personnes
- 10 téléviseurs combi TV, DVD, CD, RW, MP3 intégré
- 10 appareils photos numériques avec la housse de protection
- 10 lecteurs DVD, CD-R, VCD avec câble TV fourni
- 10 lecteurs MP3, avec une mémoire 128 Mo
- 10 jeux de boules OBUT
- 10 radios laser avec chargement par le dessus
- 10 coffrets de 24 pièces Guy Degrenne
- 10 tentes de camping
- 40 sets d'ustensiles barbecue
- 40 stations météo
- 40 casques HIFI
- 5040 supports photos

10 zones géographiques avec pour chacune des lots d'importance et un total de 5240 lots

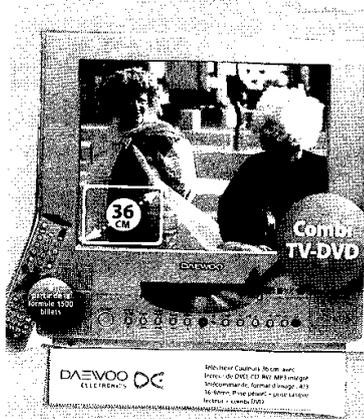
- Zone 1 : région Ile-de-France et Centre – Responsable : Maurice Barla
- Zone 5 : région Bretagne – Responsable : Dominique Talbourdet
- Zone 7 : région Auvergne et départements de la Loire et Ardèche – Responsable : Jean Martin
- Zone 10 : région P.A.C.A. et Languedoc – Responsable : Thierry Tripodi

- Zone 4 : région Pays de la Loire et Normandie – Responsable : Alain Guibert
- Zone 9 : région Midi-Pyrénées et Aquitaine – Responsable : Jean-Jacques Luze
- Zone 6 : Région Limousin et Poitou-Charentes – Responsable Jean Brigrat
- Zone 4 : région Rhône-Alpes – Responsable : Christian Lucchini
- Zone 3 : région Bourgogne, Franche-Comté et Alsace – Responsable : Bertrand Detoumay
- Zone 2 : région Nord, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine – Responsable : Dominique Dal Cero

13ème Congrès Fédéral

Du 2 au 6 Octobre 2007

souscription exceptionnelle x par 10

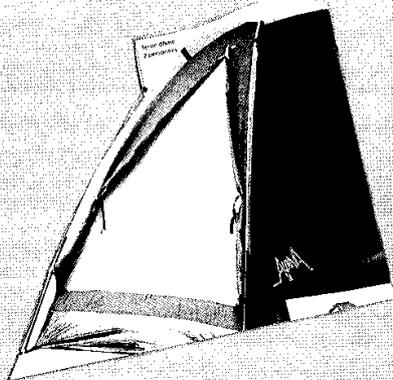


36 CM
Comb. TV-DVD

DAEWOO DC
ELECTRONICS

36" écran couleur LCD
1000 pixels

960-line Camera-Ready avec
Infrarouge DVI-D 1384x1040
Shooting-mode, Format 3 (page 41)
16.9mm - Full screen - 1000 lignes
Infrarouge - 1000 pixels
www.daewoo.com



1 SEMAINE A LA MER
à Cannes, La Baule
Deauville ou St-Jean-de-Luz

Maeva

dans 1 studio pour 4 personnes
en résidence MAEVA
de novembre 2006 à mars 2007
(sauf arrivée le 29 décembre 2006)

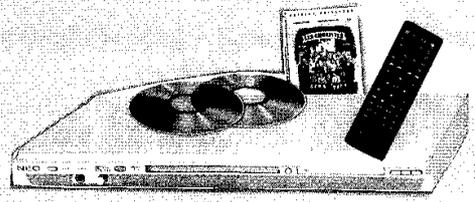
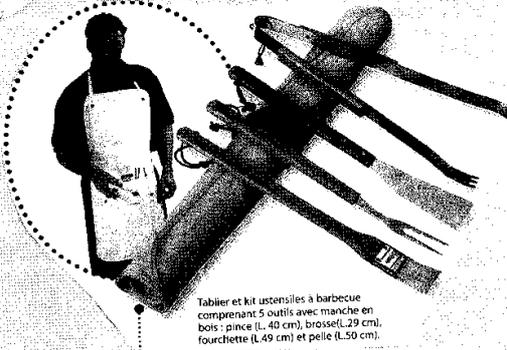
OU
le gagnant choisit son lot

1 CAMÉSCOPE NUMÉRIQUE JVC

Résolution 600 pixels, caméscope avec écran LCD
et 80x zoom optique, zoom numérique 25x, 2000 photos, 600
2000 vidéos, 200 photos et vidéos sur disque SD-DC



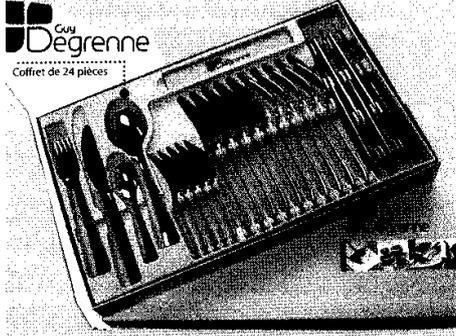

Horloge météo.
Indication de l'heure
et de la température intérieure
et extérieure sur un écran LCD
transparent à triple affichage
digital. Fonctionne sur piles
(non fournies).
Dim. 11,5 x 10 cm.

Tablier et kit ustensiles à barbecue
comportant 5 outils avec manche en
bois : pince (L. 40 cm), brosse (L. 29 cm),
fourchette (L. 49 cm) et pelle (L. 50 cm).

Guy Degrenne

Coffret de 24 pièces



BOULES DE PÉTANQUE "LOUIS"

Coffret de 3 boules
de pétanque



1 SUPPORT PHOTO PAR BANDE DE 5 BILLETS

Au moment de la distribution
des billets, glissez un support
avec chaque bande de
5 billets. Ainsi le vendeur
pourra remettre directement
ce lot au gagnant.

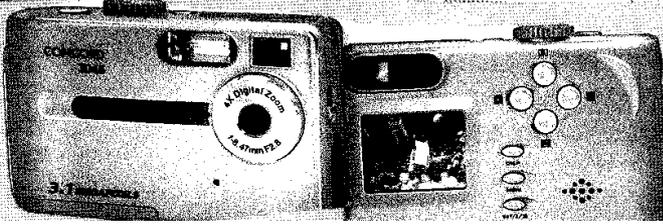
Support photo en
plastique transparent
pour photos 10 x
15 cm




**Casque audio ergonomique à
brancher sur toute source audio**
(TV, radio laser, chaîne stéréo...)
pour un son optimum.



Baladeur MP3 Lenco
Mémoire 128 Mo
(soit environ 2 heures de musique).
Oreillettes fournies.
Connexion à l'ordinateur par prise USB



LA FORMATION SYNDICALE

HYGIENE ET SECURITE – DU 26 AU 30 JUIN 2006

Si le travail n'a pas d'autre objectif qu'un taux de rentabilité, soyons clairs la formation est superflu. Si on se place du point de vue de l'agent l'analyse est toute différente car son horizon, c'est celui de sa vie.

La formation lui est indispensable pour se situer, comprendre l'environnement dans lequel il progresse, choisir son parcours et s'équiper en conséquence.

Tout activité de travail comporte des risques, plus ou moins dangereux pour la santé physique et mentale des agents.

Pendant trop longtemps, le risque au travail était un risque individuel, dû à une faute de l'agent qui n'avait pas respecté une consigne ou avait commis une imprudence. Officiellement le risque professionnel est considéré comme un risque collectif, dont l'employeur est à priori responsable.

Aujourd'hui encore ce réflexe de recherche à priori de la faute de l'agent est encore vivace, rejetant le rôle de l'organisation du travail.

Une nouvelle catégorie de risque grave est aujourd'hui en développement dans notre ministère, les atteintes à la santé mentale, c'est-à-dire les différentes formes d'attaques à l'estime de soi (harcèlement moral, pressions diverses) qui touchent de plus en plus les agents dans toutes les catégories professionnelles.

Contenu :

- fonctionnement du C.L.H.S.
- Textes de 1982 – modifié en 1995
- Code du travail
- Droit d'alerte
- Droit à la formation
- Pénibilité au travail
- Départ anticipé 1 trimestre par année
- Les maladies professionnelles
- Leur reconnaissance
- Enquête sur les accidents
- Harcèlement moral et sexuel
- Souffrance au travail (suicide au travail et dans notre ministère)

Cible :

- les responsables syndicaux dans les départements et nationaux
- les animateurs sécurité qui sont à la C.G.T.
- les membres du C.L.H.S.
- les futurs responsables syndicaux ou membres des C.L.H.S.

Avec la participation du professeur DOMONT, expert au C.C.H.S. sur les liens entre pénibilité au travail, les maladies professionnelles, leur reconnaissance,...

Les formes d'organisation atypiques du travail (3 X 8) et le prolongement de l'âge de départ à la retraite des agents du fait notamment de l'allongement de la durée des cotisations et de la mise en place de la décote, sont dangereuses pour l'homme, tant en terme de santé physique et psychologique, qu'en terme

de sécurité au travail. Les conséquences sur la santé des agents de l'Équipement se dégradent, les conditions de travail se détériorent, le travail posté est contre indiqué pour la santé.

↳ Alors dès maintenant, inscrivez-vous

- pour le stage hygiène et sécurité au travail qui aura lieu du 26 juin au 30 juin 2006 à Gif sur Yvette dans le département 91.

Pour une organisation de ce stage, il vous est recommandé de vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Rappel : La demande de formation syndicale est à formuler auprès de votre direction un mois avant la tenu du stage, donc le 26 mai 2006 dernier délai.

Les frais d'hébergement, de repas et de transports sont pris en charge par la fédération, sur la base des tarifs S.N.C.F. 2^{ème} classe.

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Équipement

Monsieur le Directeur,

*En application des dispositions du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, j'ai l'honneur de solliciter un congé spécial d'éducation ouvrière pour suivre un stage de formation syndicale, du
au*

Ce stage est organisé par le Centre Confédéral d'Éducation Ouvrière de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.).

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 prise en référence par le décret n° 84-474 du 15 juin 1984, je sollicite le maintien de mon traitement correspondant à ce congé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, à mes salutations distinguées.

Bulletin d'inscription

**Formation syndicale – stage « hygiène et sécurité au travail »
du 26 JUIN AU 30 JUIN à Gif sur Yvette (91)**

Nom : Prénom :

Service ou D.D.E. : Département n°

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Tél : Tél portable : Fax :

E.mail :

Responsabilités :

- Membre du C.L.H.S.
- Membre de la Commission « vêtements »
- Membre de la commission « matériels »
- Responsable syndical, à préciser :

A retourner le plus vite possible à :

Jean Marie RECH (responsable à la formation)

Fédération Nationale C.G.T. de l'Équipement et de l'Environnement

Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 – Montreuil Cedex

☎ : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – E.mail : fd.equipement@cgt.f